	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Propane 18% - n-Butane 82%
Description chimique	Propane 18% - n-Butane 82%
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	-
Formule chimique	C <sub>3</sub> H <sub>8</sub> , C <sub>4</sub> H <sub>10</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Réaction chimique/synthèse Utilisation comme carburant Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
Utilisations déconseillées	-

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
Téléphone	+41 (0) 26 676 94 94
Adresse e-mail	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)


## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers Gaz inflammables, Catégorie 1

H220

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 2/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS04

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H220 Gaz extrêmement inflammable  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger  
P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition  
P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé


## 2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
n-Butane	(N° CAS) 106-97-8 (N° CE) 203-448-7 (N° Index) 601-004-00-0 (N° d'enregistrement) -	82%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280
Propane	(N° CAS) 74-98-6 (N° CE) 200-827-9 (N° Index) 601-003-00-5 (N° d'enregistrement) 01-2119486944-21	18%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Liq.), H280

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

### **3.2. Mélanges**

Non déterminé

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de donnée de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle
<b>En cas de contact avec la peau</b>	En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Se reporter à la section 11

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**


<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

<b>Risques spécifiques</b>	En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes: monoxyde de carbone

### **5.3. Information supplémentaire**

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 4/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz  
Assurer une ventilation adéquate  
Attention au gaz qui s'accumule en formant des concentrations explosives  
Evacuer le personnel vers un endroit sûr  
Equipements de protection individuels, voir section 8

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Essayer d'arrêter la fuite

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre)

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas respirer le gaz ou les vapeurs  
Assurer une ventilation adéquate  
Maintenir à l'écart de toute source d'ignition (y compris de charges électrostatiques)  
Pour les précautions, voir section 2.2


### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
Contenu sous pression

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
n-Butane	106-97-8	VME	800 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1'900 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	3'200 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7'600 mg/m <sup>3</sup>	
Propane	74-98-6	VME	1'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			1'800 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	4'000 ppm	SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			7'200 mg/m <sup>3</sup>	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz / vapeurs inflammables sont susceptibles d'être relâchés

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166

#### Protection de la peau

Manipuler avec des gants

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

##### **Contact total**

Matériel: Caoutchouc fluoré

épaisseur minimum: 0,7 mm

délai de rupture: 480 min

##### **Contact par éclaboussures**

Matériel: Caoutchouc nitrile

épaisseur minimum: 0,4 mm

délai de rupture: 30 min

Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence. Norme EN943-1

**Propane 18% - n-Butane 82%**
**MTGxxx**
**Protection respiratoire**


Appareil respiratoire autonome (ARA) ou un masque à air à pression positive doivent être utilisés dans des atmosphères sous oxygénées Norme EN 137 - Dispositif autonome à air comprimé et masque complet du visage

**8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante**

-

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**Aspect**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>État physique à 20°C / 101.3kPa</b></li> <li>• <b>Couleur</b></li> </ul>	<p>Gaz</p> <p>Incolore</p>
<b>Odeur</b>	Donnée non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Gaz extrêmement inflammable
<b>Limites d'explosivité</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [20°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Pression de vapeur [50°C]</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, liquide (eau=1)</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative, gaz (air=1)</b>	1.92
<b>Hydrosolubilité</b>	Donnée non disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Donnée non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 7/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

## 9.2. Autres informations

Masse molaire	55.48 g/mol
Température critique [°C]	Donnée non disponible
Densité relative, gaz	Gaz ou vapeur est plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans des endroits restreints, surtout dans les points bas et les sous-sols

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut former un mélange explosif avec l'air  
Peut réagir violemment avec les oxydants

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Donnée non disponible
Corrosion cutanée / irritation cutanée	Donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible

**Propane 18% - n-Butane 82%**
**MTGxxx**

<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagenicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Evaluation Donnée non disponible

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

L'évaluation PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire / ne sera pas nécessaire


**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Produit** Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère  
 Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration  
 Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine



	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 9/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

**Emballages contaminés**

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine

**Code OMoD**

16 05 04

Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances dangereuses

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**14.1. Numéro ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
3161	3161	3161

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
GAZ LIQUÉFIÉ INFLAMMABLE, N.S.A., (butane n-, propane liquéfié)	LIQUEFIED GAS, FLAMMABLE, N.O.S., (Butane n-, Propane)	Liquefied gas, flammable, n.o.s., (Butane n-, Propane)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**
**Etiquetage**

**ADR/RID**
**IMDG**
**IATA**

2.1 : Gaz inflammables

**14.4. Groupe d'emballage**
**ADR/RID**
**IMDG**
**IATA**

Non déterminé

**14.5. Dangers pour l'environnement**
**ADR/RID**


Non

**IMDG**

No

**ICAO-TI / IATA-DGR**

No

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation du risque chimique (CSA) n'est pas nécessaire / ne sera pas nécessaire

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Indications de changement**

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

#### **Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

CLP : Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage

CSA : Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EIGA : European Industrial Gases Association

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées


EPI : Equipements de protection individuelle

EN : European Norm -Norme Européenne

ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA : International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

IMDG Code : International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 11/11
		Edition révisée n° : 10.1
		Date de révision : 05/2019
<b>Propane 18% - n-Butane 82%</b>		<b>MTGxxx</b>

LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

#### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

##### Mentions de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

##### Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P377	Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
P381	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition
P410+P403	Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

##### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide